

> CAP CRÉATION ESS

Les objectifs

Le **CAP Création ESS** favorise l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation du projet.

Les enjeux sont :

- Multiplier le nombre d'entreprises solidaires en Bretagne
- Créer 5 à 10 emplois en 3 ans par une nouvelle entreprise
- Faire émerger de nouveaux « entrepreneur.e.s sociaux ».

Le financement

Jusqu'à 50 % des frais de l'étude- action

Dédié essentiellement à la prise en charge du salaire du porteur de projet pendant l'étude

A hauteur de 28 000 € maximum par projet sous forme de subvention (moyenne de 15 000 €)

En parallèle de cofinancements

Qui peut en bénéficier ?

Tout porteur de projet qui souhaite créer une nouvelle entreprise solidaire dont la mise en place nécessite une étude faisabilité de 3 à 9 mois.



La procédure

Prérequis avant envoi de la demande :

- Vérification des aptitudes du porteur à l'analyse, la création et la direction d'entreprise
- Définition du contenu de l'étude-action avec objectifs, moyens et calendrier précis
- Evaluation des partenariats existants ou envisagés
- Validation d'un certain niveau d'avancement du projet, notamment la définition des hypothèses de
- modèle économique (financement de la phase de maturation du projet)

Dossier libre à constituer pour France Active Bretagne :

A propos du projet de création :

Présentation du projet et de sa finalité

Présentation du contenu de l'étude de faisabilité, des moyens nécessaires et du calendrier de mise en œuvre

Budget de l'étude de faisabilité et co-financements envisagés

Modalités de mise en œuvre : comité de pilotage de l'étude, les autres formes de contributions envisagées

A propos du porteur de projet :

Lettre de motivation et CV du porteur de projet

Contact

FRANCE ACTIVE BRETAGNE

Espace Anne de Bretagne – 15 rue Martenot 35000 RENNES

Tél : 02.99.65.04.00 | contact@franceactive-bretagne.bzh